



BUDGET 2026

Rapport de présentation

I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2026

1- PREAMBULE

2- LE BUDGET 2026

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

3-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

3-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

II- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

III- EQUILIBRE du BUDGET 2026

IV- LES RATIOS LEGAUX

V- LES BUDGETS ANNEXES

I -STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2026

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets 2025 (budget principal de la commune et budgets annexes).

1- PREAMBULE

Le budget 2026 de la commune d'Aixe-sur-Vienne s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint, marqué par une conjoncture internationale instable et des tensions géopolitiques persistantes, notamment liées à la guerre au Moyen-Orient. Cette situation exceptionnelle, par ses répercussions économiques globales, influence directement les conditions d'élaboration des budgets locaux.

Les effets de ce conflit se traduisent par une volatilité accrue des marchés de l'énergie, un maintien de pressions inflationnistes et un ralentissement de la croissance économique. Ces facteurs impactent à la fois le pouvoir d'achat des ménages, les coûts supportés par les collectivités territoriales et le dynamisme des recettes fiscales locales.

Dans ce contexte, les communes vont devoir faire face à une augmentation significative de leurs dépenses de fonctionnement, notamment en matière énergétique et de prestations de services, tout en composant avec des ressources dont l'évolution demeure incertaine. Par ailleurs, les orientations nationales en matière de redressement des finances publiques renforcent les exigences de maîtrise budgétaire.

Dès lors, l'élaboration du budget 2026 nécessite de concilier plusieurs impératifs : garantir la continuité et la qualité du service public local, préserver la capacité d'investissement de la commune et assurer la soutenabilité de ses équilibres financiers.

C'est dans cet environnement exigeant et incertain que s'inscrit le présent budget, construit autour de principes de prudence, de responsabilité et d'adaptation aux évolutions économiques en cours.

2- LE BUDGET 2026

Le volume budgétaire 2026 pour le budget principal est donc de : 13 344 513,88 €

Volume budgétaire Budget Principal 2026	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	6 634 906 €	1 713 072 €	7 818 808 €	529 170 €
	8 347 978 €		8 347 978 €	
INVESTISSEMENT	4 927 924,74 €	68 610,64 €	4 465 674,74 €	530 860,64 €
	4 996 535,38 €		4 996 535,38 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2026	13 344 513,38 €		13 344 513,38 €	

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes de gestion courante d'Aixe-sur-Vienne.

Les dépenses et les recettes sont de deux ordres :

- ◆ Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif
- ◆ Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions.

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges à caractère général (prestations de services et dépenses liées aux services externalisés, dépenses d'énergie et de fluides, etc.), les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes, ainsi que les intérêts de la dette.

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'État, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la Commune.

3-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026 :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 8 347 978 €
- En mouvements réels : 6 634 906 €

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune progresseront de nouveau en 2026.

	BP 2026
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 634 906 €
DEPENSES DE PERSONNEL	3 800 580 €
DEPENSES DE GESTION y compris charges exceptionnelles	2 664 326 €

FPIC + trop perçu THLV	86 000 €
INTERETS EMPRUNTS	84 000 €

a) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE PERSONNEL** »

A ce stade il est envisagé une **dépense « charges de personnel » à hauteur de 3 800 580 €** (après retraitement Régie et remboursement du 013) **soit + 1,39 % par rapport au CA 2025**

Cette progression résulte, outre les éléments cités dans le paragraphe précédent, de :

- ◆ La progression naturelle des carrières des fonctionnaires
- ◆ La participation employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance
- ◆ La poursuite du versement « forfait mobilité durable » au bénéfice des Agents de la Collectivité qui ont fait le choix d'opter pour des modes de déplacement doux.
- ◆ L'organisation des élections (bureaux de vote + mise sous plis)
- ◆ La poursuite de la hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL amorcée en 2025 : + 3 points en 2026. (Pour rappel augmentation de 12 points sur 4 ans, soit 3 points par an à compter de 2025 jusqu'en 2028)
- ◆ La prise en compte du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR : contribution patronale destinée à financer les services de transport en commun dans les zones rurales et périurbaines) institué par la Region Nouvelle Aquitaine à raison de 0,15% de l'ensemble des rémunérations soumises à cotisation.

b) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE GESTION** »

Ces dépenses comprennent les charges immobilières, les assurances, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les travaux d'entretien sur le patrimoine, les contrats de maintenance et les subventions versées.

Pour 2026, il est noté la prise en compte de :

- ◆ L'augmentation du prix des matériaux, des fournitures et de l'énergie...bien qu'il soit impossible de prédire quelles seront les évolutions réelles sur l'année...
- ◆ L'augmentation de la contribution obligatoire au SDIS et de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du Restaurant scolaire.
- ◆ L'augmentation de l'enveloppe indemnités des élus (promulgation de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, portant création d'un statut de l'élu local)
- ◆ L'inscription de dépenses liées à la remise en état des équipements suite au sinistre « grêle » intervenu en 2022 pour 92 600 € ; il est noté qu'une recette est inscrite au budget à hauteur de 40 000 €
- ◆ 500 € de dépenses exceptionnelles
- ◆ 4 600 € de provisions pour CET (ajustement enveloppe 2025)

c) Stabilité de la ligne « **FPIC** » et trop perçu THLV qui affiche un montant de **86 000 €**

Poursuite de la prise en compte de la nouvelle répartition sollicitée par la Communauté de Communes du Val de Vienne. (Prise en charge par l'ensemble des communes de la fraction due par l'EPCI)

Le trop-perçu 2025 THLV à reverser en 2026 s'élève à 7 910 €

- d) Baisse de la ligne « INTERETS D'EMPRUNTS » qui affiche un montant de 84 000 €

Avec toutefois, l'incertitude mesurée liée à la variation des taux d'intérêt pour les 3 emprunts contractés par la Collectivité, qui sont à taux variable.

- ♦ Livret A+ 0,95 soit 2,45 % depuis le 1^{er} février 2026. Extinction du prêt en 2026
- ♦ Livret A+ 0,89 soit 2,39 % depuis le 1^{er} février 2026. Prêt non encore mobilisé
- ♦ EURIBOR 3 mois : 5,93 % en 2025 mais actualisation tous les 3 mois. Extinction du prêt en 2033

A noter l'extinction de 3 autres prêts sur 2026 pour un montant de 722,78 € d'intérêts et 41 954,33 € de capital et 2 autres prêts en 2027 pour un montant de 7 899,94 € d'intérêts et 97 987,68 € de capital.

3-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 8 347 978 €
- En mouvements réels : 7 818 808 €

	BP 2026
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	7 818 808 €
IMPOTS LOCAUX	4 040 000 €
AUTRES RECETTES FISCALES (<i>Att. Comp. + droits mutations+ TLPE+ comp.fiscales</i>)	1 663 700 €
DOTATIONS et PARTICIPATIONS (<i>Etat + Départ.+...</i>)	1 043 308 €
RECETTES DE GESTION	1 071 800 €

- a) L'augmentation de la ligne « IMPOTS LOCAUX »

La politique de stabilité des taux se poursuit, dans la lignée des années précédentes.

En 2026, les taux d'imposition resteront de nouveau inchangés. L'évolution de ce poste de recette est principalement liée à l'actualisation légale des bases fiscales qui s'élève pour 2026 à + 0,8 %.

Taux imposition 2026

Taux TFB 2023 : 41,73%

Taux TFNB 2023 : 95,96 %

Taux TH : 12,18 %

→ Bases d'imposition prévisionnelles 2026 :

Bases Imposition	2025 effectives	2026 prévisionnelles
Taxe Habitation (RS+LV)	646 100	503 100
Taxe Foncière Bâti	9 352 154	9 495 000
Taxe Foncière non bâti	85 007	85 400

Les bases prévisionnelles 2026 Taxe Habitation sur Résidence Secondaire (THRS) et Taxe Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) tiennent compte des dégrèvements opérés suite à recours et/ou réclamations émises par les contribuables en 2025.

→ **Produits à taux constants**

Le produit attendu des taxes locales est calculé en retenant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2026 par les taux votés en 2026.

MONTANT PREVISIONNEL 2026 au titre de la fiscalité directe locale : 4 040 000 €

TFB+TFNB : 4 044 214 €

TH résidences secondaires + TH Locaux Vacants : 61 278 €

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Cette compensation intervient depuis 2021.

Le montant de TFPB départemental transféré en compensation à une commune n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH perdu par cette commune :

- ◆ Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée »
- ◆ Il peut être inférieur et on parlera alors de « commune sous-compensée »

Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un Coefficient Correcteur ; celui-ci, calculé par les services de l'État s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

La commune d'Aixe-sur-Vienne est surcompensée, la contribution coefficient correcteur s'élève à :
- 64 936 € pour 2026.

A noter :

A compter de 2027, fusion de la Taxe sur les Logements Vacants applicable en zone tendue (Haute-Vienne non concernée) avec la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) en une seule imposition affectée au bloc communal : la Taxe sur la Vacance des locaux d'Habitation (TVLH). Il y aura toujours une distinction entre la zone tendue et le hors zone tendue.

La délibération qui a instauré la THLV ne produira plus son effet en 2027 : Une nouvelle délibération est à prendre avant le 1^{er} octobre 2026 pour application en 2027 ; Le taux sera compris entre 0% et 50%, non soumis à la règle des liens et décorrélé du taux de THRS

b) Baisse de la ligne « AUTRES RECETTES FISCALES » : 1 663 700 €

- ◆ Baisse de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Val de Vienne (évoqué lors du DOB, en lien avec le versement d'une dotation Etat pour l'exercice de la compétence Petite enfance)
- ◆ Evaluation prudente des DMT0 (Droits de Mutation à Titre Onéreux) à hauteur de 100 000 € inférieure aux recettes perçues en 2025, en raison du contexte particulièrement incertain pour ce qui concerne le marché de l'immobilier.
- ◆ Evaluation à hauteur de 18 000 € de la recette attendue au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
- ◆ Compensations fiscales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti : 83 000 €

c) Ajustement de la ligne « DOTATIONS et PARTICIPATIONS »

En 2026, pour le budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, les concours financiers de l'Etat et autres participations se chiffrent à **1 043 308 €** et se décomposent comme suit :

	BP 2026
Dotation Globale de Fonctionnement	913 408 €
Autres participations	129 900 €
TOTAL	1 043 308 €

→ La dotation globale de fonctionnement 913 408 €

Il s'agit des montants notifiés au 31 mars 2026

	BP 2026
Dotation forfaitaire	292 000 €
Dotation de solidarité rurale	507 000 €
Dotation nationale de péréquation	114 000 €
Dotation élu local	408 €
TOTAL	913 408 €

NB : DGF 2025 : 908 900 €

→ Les autres participations 129 900 €

- ◆ FDTP (Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle) estimé à 20 000 €
- ◆ Baisse annoncée de la subvention départementale versée pour l'école de musique (- 50%)
- ◆ Stabilité des autres co-financements (titres sécurisés, ALCOME, accompagnateurs TS)
- ◆ Dotation Petite Enfance (reversée à la Communauté de communes par le biais de l'AC)
- ◆ 47 500 € au titre des charges de personnel pour le fonctionnement de la France services

d) Ajustement de la ligne « RECETTES DE GESTION » : **1 071 800 €**

A ce stade, les recettes de gestion ont été estimées avec prudence mais en tenant compte des mises à jour tarifaires intervenues.

Elles comprennent essentiellement :

- ◆ Les recettes générées par les services
- ◆ Les loyers et remboursements de charges versés à Aixe-sur-Vienne par des occupants de bâtiments communaux
- ◆ Le remboursement de personnel mis à disposition d'autres organismes (Communauté de Communes, SABV)
- ◆ Le versement d'un deuxième acompte de l'assurance pour le sinistre « grêle » de 2022
- ◆ Une reprise de « provision » à hauteur de 18 800 € (clôture Affaire BELOT/Commune)

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

	BP 2026
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	7 818 808 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	6 550 906 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE (3)=(1)-(2)	1 267 902 €
INTERETS DETTE (4)	84 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5)=(2) +(4)	6 634 906 €
TOTAL EPARGNE BRUTE (6)= (3)-(4)	1 183 902 €
TAUX EPARGNE BRUTE = (6)/(1)	15,14 %

Taux autofinancement Budget 2026 (taux épargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Il mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

15,14 %

Il s'agit d'un indicateur de la santé financière de la collectivité (seuil d'alerte < ou égal à 8%)

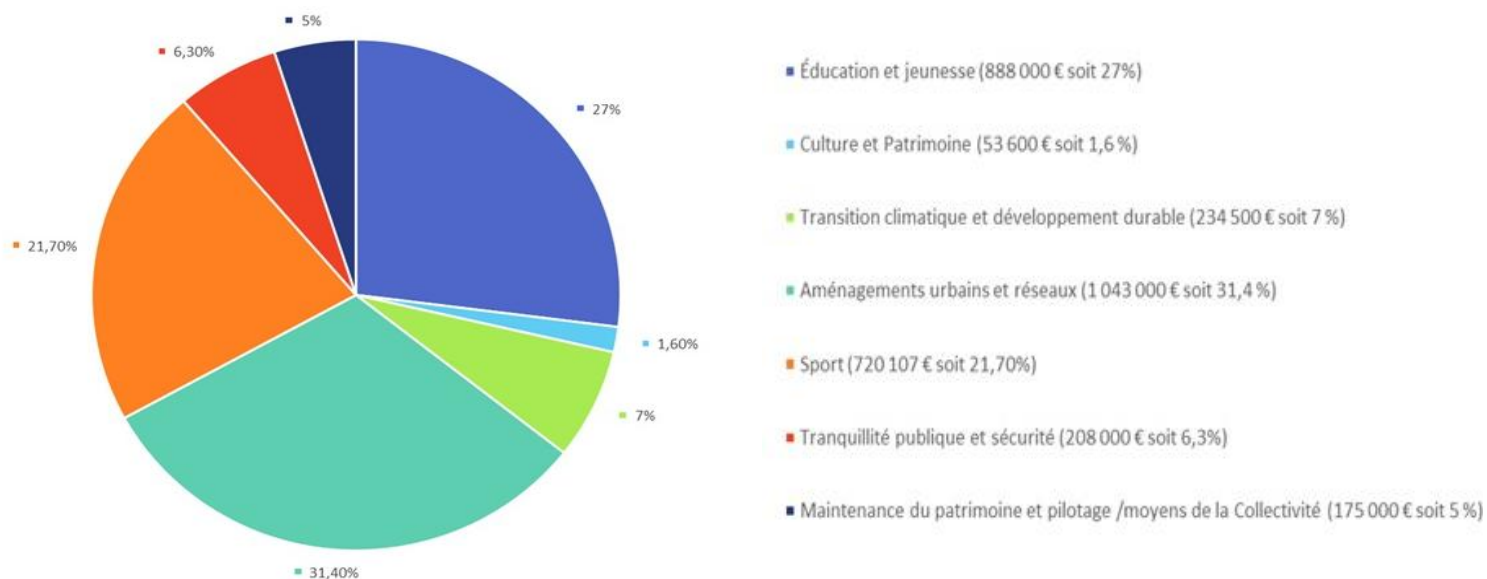
II -LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles + mouvements d'ordre confondus) : 4 996 535,38 €
- En mouvements réels : 4 927 924,74 €

→ **Les dépenses d'équipement : 3 321 000 €**

Tenant compte des priorités d'actions et des principaux projets précédemment définis, les dépenses d'équipement de la Commune (chapitres 20, 21, 23 et travaux en Régie) au BP 2026 s'élèvent à 3 321 000 €.



Parmi les investissements les plus significatifs prévus en 2026, peuvent notamment être relevés :

L'aménagement de la cour de l'école Robert Doisneau, l'étude d'aménagement urbain du secteur de l'impasse du Challat, une première tranche financière dédiée au projet de rénovation du gymnase Sylvain Chazelas, une enveloppe dédiée à la remise en état des ouvrages d'art avec pour 2026 la restauration du pont de Fargeas, la poursuite du remplacement des lampes sur le réseau d'éclairage public, la provision en vue d'obtenir la maîtrise d'un foncier destiné à favoriser l'accueil d'un équipement pour personnes âgées, les travaux de création de réseaux de collecte des eaux pluviales sur l'avenue Pasteur, la finalisation de l'étude pour l'établissement d'un schéma directeur des mobilités douces...

Les dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement
à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

→ **Le remboursement de la dette : 550 000 €**

En 2026, le remboursement en capital de la dette est inscrit à hauteur de 550 000 € compte tenu des échéances d'emprunts contractés sur les exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2026, l'encourt de dette augmente et s'élèverait à : 4 297 000 €

→ **Le Fonds de Roulement : 1 056 924,74 €**

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026 :

En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 4 996 535,38 €

En mouvements réels : 4 465 674,74 € €

Outre le montant du FCTVA et le produit des Taxes d'Aménagement évalué à 190 000 €, la commune constate une quasi extinction du soutien financier de ses principaux partenaires.

→ **Les recettes d'équipement 305 680,98 €** (*uniquement les restes à réaliser sur opérations réalisées en 2025*). A ce stade la commune ne bénéficie d'aucune nouvelle attribution de subvention.

→ **L'autofinancement cumulé 2 648 341,76 €**

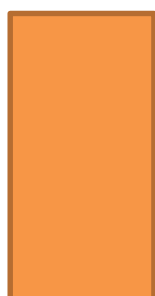
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 232 894,06 €
Excédent fonctionnement reporté 2025	400 000,00 €
Excédent investissement reporté 2025	1 015 447,70 €
TOTAL	2 648 341,76 €

→ Compte tenu des recettes FCTVA + TA, des subventions attribuées, de l'épargne cumulée et de l'excédent d'investissement constaté en 2025, **un recours à l'emprunt est envisagé pour financer le programme d'investissement 2026, à hauteur de 600 000 €** (dont 400 000 € d'emprunt contracté en 2025 mais non mobilisé)

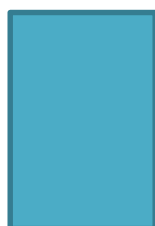
III- EQUILIBRE du BUDGET 2026

Fonctionnement : 7 818 808 €*

DÉPENSES



*PERSONNEL
3 800 580 €



*DÉPENSES DE
GESTION
2 664 326 €
(y compris charges



INTÉRÊT DE LA DETTE
84 000 €



FPIC

86 000 €



ÉPARGNE
1 183 902 €

RECETTES



IMPÔTS LOCAUX
4 040 000 €



ATTRIB. COMP+DROITS
MUT+TLPE
1 663 700 €



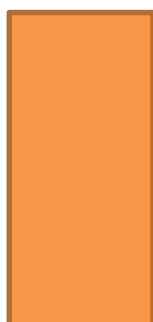
DOTATIONS ETAT + DEPT
1 043 308 €



RECETTES DE GESTION
1 071 800

Investissement : 4 927 924,74 * €

DÉPENSES



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
3 321 000 €



REMBOURSEMENT DE LA
DETTE EN CAPITAL
550 000 €



FONDS DE ROULEMENT
1 056 924,74 €

RECETTES



ÉPARGNE
1 183 902 €



SUBVENTIONS/FCTVA/TA
495 680,98 €



Emprunt 600 000 €



AUTOFINANCEMENT CUMULÉ
+ EXCEDENT INVEST.
2 648 341,76 €

*Ecritures réelles hors opérations d'ordre budgétaire

IV -LES RATIOS LEGAUX

Population légale au 1^{er} janvier 2025 : 5 940 habitants

Population légale au 1^{er} janvier 2026 : 5 985 habitants

6 ratios légaux	Ratios départementaux 2024*	CA 2025	BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 092 €	1 055 €	1 109 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 311 €	1 353 €	1 306 €
Produits impôts directs / Population	621 €	674 €	675 €
Dépense équipement brut / population	413 €	264 €	555 €
Encours dette / Population	768 €	702 €	718 €
Dotation Globale de fonctionnement / Population	159 €	153 €	153 €

*source DGCL national- communes de même strate

V – LES BUDGETS ANNEXES

1- BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE

Le volume budgétaire 2026 pour le budget Restaurant scolaire est donc de : 724 438,98 €

Volume budgétaire Budget Restaurant scolaire 2026	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	631 050 €	29 800 €	660 850 €	0 €
	660 850 €		660 850 €	
INVESTISSEMENT	63 588,98 €	0 €	33 788,98 €	29 800 €
	63 588,98 €		63 588,98 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2026	724 438,98 €		724 438,98 €	

De manière générale, la Commune s'attachera à assurer une restauration scolaire saine, sûre, équilibrée et de qualité :

- ♦ Une enveloppe figée à hauteur des dépenses 2025 pour l'achat des denrées d'origine biologique, locale, de qualité et produites dans le respect de l'environnement
- ♦ La poursuite d'actions d'éveil au goût, à la sensibilisation des enfants à l'importance de l'alimentation « mieux manger »
- ♦ La poursuite du travail collaboratif mis en place en 2024 dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ♦ La poursuite du travail mené sur le tri des déchets
- ♦ La poursuite du potager communal

Le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la commune est évalué à : 208 538,23 €, en hausse par rapport à l'exercice 2025.

Principales opérations en dépenses d'investissement :

- ♦ Acquisition de matériels divers en remplacement de matériels et/ou équipements obsolètes et/ou HS

2- BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Le volume budgétaire 2026 pour le budget cimetière est donc de : 17 417,99 €

Volume budgétaire Budget Cimetière 2026	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	11 800 €	600 €	12 400 €	0 €
	12 400 €		12 400 €	
INVESTISSEMENT	5 017,99 €	0 €	4 417,99 €	600 €
	5 017,99 €		5 017,99 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2025	17 417,99 €		17 417,99 €	

Les dépenses d'investissement :

Aucune identification de dépense.

3- BUDGET ANNEXE CCAS – Pour Information

Le vote du budget du CCAS a eu lieu en séance du Conseil d'Administration le 23 avril 2026.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 293 484,15 €

Service SOCIAL : 73 260,00 €

Le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la commune est évalué à : 57 032,05 €, stable par rapport à l'exercice 2025.

Service PORTAGE DE REPAS : 220 224,15 €